

DÔM SELECTION ACTION RENDEMENT

FCP géré par DOM FINANCE

Part I : ISIN : FR0013447018

Informations clés pour l'investisseur

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF du FCP : Actions internationales

Objectif de gestion et politique d'investissement :

Le fonds « Dôm Sélection Action Rendement », de classification « actions internationales », recherche une progression de ses actifs en investissant dans des valeurs de l'Union Européenne à fort rendement et à faible volatilité (75% minimum de son actif net).

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence pour les performances financières. Toutefois à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice DJ STOXX 50 (Bloomberg : SX5R). Cet indice s'entend dividendes réinvestis et est exprimé en cours de clôture. Il n'est fourni qu'à titre indicatif.

Le fonds est éligible au PEA.

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales, principalement axé sur l'Union Européenne.

La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de « stock picking ».

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de sociétés internationales dont, compte tenu de son éligibilité au PEA, en permanence 75 % minimum de son actif net en actions de sociétés de l'Union Européenne de toutes tailles sans discrimination de secteur d'activité, en direct ou via des OPCVM et/ou FIA.

L'objectif est d'intégrer de façon systématique dans la gestion du FCP les critères extra-financiers de manière à impacter au même titre que l'analyse financière la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement de départ. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution et le traitement des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette analyse comporte une limite : il s'agit du parti pris dans la sélection et l'interprétation des critères de notation par le gestionnaire. Le fonds prend en compte les critères extra-financiers dans la décision d'investissement. L'objectif du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement avec un taux de couverture durablement supérieur à 90% sur les actions investies en directe. Enfin, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des actions en directe. L'univers d'investissement du fonds regroupe les émetteurs de l'Union Européenne couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

A qualité ESG équivalente, les valeurs sont sélectionnées par le gérant pour leur rendement élevé (rapport cours/dividende) et/ou leur valorisation estimée. Le fonds recherche un rendement de ses actifs supérieur au rendement moyen du marché d'actions européen.

Le fonds peut présenter un risque de change du fait de ses positions hors zone euro (maximum 60% de son actif net).

Le solde des investissements peut être réalisé en actions hors Union Européenne.

Jusqu'à 25% de l'actif net du fonds peut être investi en produits de taux : obligations, obligations convertibles (20% maximum de son actif net), titres de créances négociables (TCN) ou titres monétaires.

Ces investissements portent sur des titres d'émetteurs du secteur public et du secteur privé de notation égale à AAA ou supérieur à A.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européens conformes à la Directive Européenne 85/611/CE y compris des ETF sur indices action ou FIA de droit français. .

Les IFT sont utilisés dans un but de couverture du risque actions et de change ou de sur-exposition du portefeuille (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action et/ou de devises, l'achat d'option d'achat et l'achat d'option de vente sur action sur le MONEP de la Bourse de Paris, l'utilisation de contrats de change à terme). Ils permettent par ailleurs d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations brutales des marchés.

L'engagement du fonds issu de la sur-exposition est limité à 120% maximum de son actif net et effectué dans la limite de 40% de l'actif net pour la couverture.

Affectation du résultat : le FCP capitalise ses revenus.

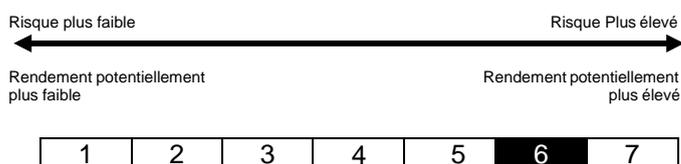
Devise de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée : 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans suivants leur souscription.

Modalités de souscription/rachat : La valeur liquidative est quotidienne chaque jour ouvré à Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté de présenter le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de bourse ouvré en J-1 avant 17 heures trente (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la valeur liquidative calculée à J+1 sur la base des cours de clôture du jour d'établissement de la valeur liquidative (J). Le règlement a lieu le 3ème jour ouvré suivant (J+3).

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque



L'exposition aux actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 5 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il faut également préciser que l'intégration de critères extra-financiers, en plus des critères financiers ne garantit pas l'obtention de performances supérieures, par rapport à une gestion qui n'intégrerait pas ces critères extra-financiers.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque extra-financier: Un risque en matière de durabilité est un événement dans le domaine **environnemental, social** ou de la **gouvernance** qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par l'OPCVM annuellement	
Frais courants	1.20% TTC de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	12% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 7% ; 2.35% au titre de l'année 2021

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais courants : le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Commission de surperformance: Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer au prospectus qui est disponible auprès de Dom Finance ainsi que sur le site internet www.dom-finance.fr.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été créé le 25 mai 2004.

La part I a été créée le 07 janvier 2020

Informations pratiques

Dépositaire : Société Générale SA

Informations supplémentaires : le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse middle-office@dom-finance.fr ou par courrier adressé à Dom Finance – 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.dom-finance.fr. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité de DOM FINANCE ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.dom-finance.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). Dom Finance est agréée en France en qualité de société de gestion de portefeuille et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 25/10/2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.